

## PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Novembre 2024

### APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-sept heures quinze, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	19 Novembre 2024
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	15		
Membres absents ou excusés	1		
Membres qui ont pris part à la délibération	15		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)						
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	Absent	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENCE Yves	X

Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe), Emmanuelle AILLOUD (Responsable administration générale)

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les pouvoirs et excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

#### 17h15 :

- Présentation de Mr Jean François BACLET, Conseiller aux décideurs locaux (CDL) nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur notre territoire
- Présentation de la synthèse de la qualité des comptes locaux par Mr Jean François LEGER, Responsable du service de gestion comptable d'Aubenas

La synthèse réalisée par le Conseiller aux décideurs locaux (CDL) et le comptable porte sur les comptes 2023 du budget principal et du budget annexe. Ce dispositif s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la fiabilité des comptes locaux et le renforcement du partenariat entre l'ordonnateur, le CDL, et le comptable. C'est une offre de service proposée par la DGFiP depuis le 1.01.2024 suite à une phase d'expérimentation menée entre 2020 et 2023 auprès d'environ 550 collectivités.

Le comptable et le conseiller précisent que cette synthèse n'est pas une analyse financière mais porte sur la qualité de la tenue des comptes et leur sincérité, dans l'objectif de certification des comptes. Il note que « l'indice de performance comptable » la communauté de communes est en constante amélioration ces dernières années. Cet indice peut être un élément examiné par les banques lors de la demande d'emprunt de la collectivité.

Ils reviennent sur l'importance de la tenue de l'actif à jour pour une vision juste du patrimoine de la collectivité. Cet actif est particulièrement important pour les budgets EAU / ASSAINISSEMENT, puisque c'est de là que découle le prix de l'eau : les amortissements impactent les dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement, et inversement pour les financements des opérations. L'actif doit être juste pour que le prix de l'eau soit juste. Aussi, malgré l'incertitude par rapport au transfert obligatoire de cette compétence des communes vers les communautés de communes, il est essentiel de poursuivre la mise à jour de l'actif de ces budgets. Le Président ajoute que la communauté de commune poursuit l'étude en cours car elle pointe des améliorations et mutualisations possibles du service même si cela devrait rester de la compétence des communes.

Pour conclure, Mr LEGER et Mr BACLET ont rappelé leur rôle d'accompagnement des communes et leur disponibilité en cas de besoin de celles-ci.

Arrivée de Thierry PALLOT : 17h45

Arrivée de M. France FABREGES : 17h50

Arrivée de Dominique FIALON : 18h

#### 18h25 : Pôle santé de Meyras :

- Présentation Maison sport santé Meyras par M. François BOUGEARD, médecin et M. Tom COISNE, coordinateur maison sport santé.

La maison sport santé a été labellisée en 2023. Cette association est un guichet unique en matière de prévention de la santé par l'activité physique. Elle vise à atteindre le public en besoin, et les associations locales en mesure de répondre à ces besoins.

Durant l'année 2024, une centaine de personnes du territoire « Ardèche des sources et volcans », très éloignées de la pratique du sport, ont bénéficié de ce service, grâce à une vingtaine de prescripteurs. Ce retour à l'activité physique est un enjeu de santé publique mais aussi sociale pour certains publics isolés. La maison sport santé a fait appel à des prestataires professionnels formés en sport adapté. Elle vise à mettre en réseau et accompagner les associations du territoire qui souhaitent mettre en place de sport adapté. Cela peut être une « passerelle » pour les bénéficiaires et les amener à pratiquer régulièrement au sein de ces associations.

L'Etat a accompagné la mise en place financière des maisons sport santé. La maison sport santé basée à Meyras souhaite une visibilité à plus long terme et sollicitera la communauté de communes pour des financements complémentaires, en fournissant des éléments financiers précis. Elle remercie la collectivité pour la mise à disposition du gymnase de Montpezat, en soutien direct. Le coût annuel est de l'ordre de 24 000 € pour proposer 10 ateliers (équilibre, renforcement musculaire, randonnée, yoga...) en trois cycles de 10 séances. La CPAM prend en charge la consultation et le bilan de condition physique. Les patients participent directement à hauteur de 10 € par séance.

➤ Bilan partenariat gîte d'accueil professionnels de la santé par Fabienne PASCUAL, kinésithérapeute, et Cindy BOUGEARD, médecin généraliste.

Le gîte de Jaujac a été loué par l'association « Pôle de santé des hautes vallées de l'Ardèche » au printemps 2022 afin de favoriser l'accueil de professionnels de la santé sur le territoire, en internat en médecine, stage, remplacement.... Cela peut dans un second temps favoriser l'installation de professionnels sur le territoire. Le gîte de 185 m<sup>2</sup> est situé sur la commune de Jaujac, et compte 4 chambres. La communauté de communes est partenaire de cette opération depuis le début par une participation au coût de la location, afin de renforcer l'offre de santé autant que possible. L'association souhaite remercier la communauté de communes pour ce soutien précieux et souligne le réel avantage de proposer un logement aux professionnels pour les amener à venir sur notre territoire. Le bilan de la fréquentation 2023-2024 fait état de 335 nuitées d'interne en médecine générale, 195 nuitées de masseur-kinésithérapeute, 124 nuitées de médecin généraliste remplaçants. Les locataires ont participé pour 6 517.50 €. Les intervenantes précisent que le gîte est ouvert à tous les professionnels du territoire, et non pas exclusivement à ceux qui pratiquent au pôle de santé de Meyras, ce qui favorise les échanges et relations à plus grande échelle et ne peut qu'être bénéfique pour la population. A titre d'exemple, un remplaçant venu pour pratiquer à Meyras a été amené par ce biais à remplacer également à Lalevade d'Ardèche. Le Président de la communauté de communes insiste sur l'importance du large périmètre de ce dispositif.

## **19h30 : Bureau communautaire**

### **1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :**

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

**Le Bureau approuve à l'unanimité.**

### **2. Partenariat avec le pôle santé des hautes vallées d'Ardèche de Meyras (logement pour professionnels de la santé) :**

La CDC a noué depuis 2022 un partenariat sous forme de convention avec l'association Pôle de santé des Hautes Vallées de l'Ardèche afin de faciliter leur venue sur notre territoire. Elle participe ainsi au financement d'un gîte à Jaujac, destiné à loger les professionnels de la santé en stage ou internat ou en remplacement sur notre secteur. L'association a fourni des détails sur l'occupation de ce gîte en début de séance.

La subvention 2022 de la communauté de communes était de 3 750 €. Pour l'année 2023, elle était de 5 000 €. Pour 2024, l'association sollicite une subvention de 4 500 €. Le Président propose de reconduire ce partenariat, et d'accorder une subvention de 4 500 €.

Il souligne l'usage de ce gîte qui n'est pas réservé aux professionnels qui pratiquent au pôle de santé de Meyras, mais qui est bien ouvert à tous les professionnels amenés à intervenir sur l'ensemble du territoire.

**Le Bureau approuve à la majorité (1 abstention : Dominique FIALON).**

### **3. Attribution des marchés extension espace convivialité boulodrome Fabras :**

Le Président rappelle le projet d'extension de l'espace de convivialité du Boulodrome de Fabras voté au BP 2024 et indique qu'une consultation des entreprises a eu lieu du 21.10.2024 au 15.11.2024. Suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, il a été décidé de reconsulter pour le lot 3 infructueux (aucune offre reçue) avec une date limite fixée au lundi 25 novembre 2024. Les offres reçues pour le lot 3 seront détaillées lors du Bureau communautaire pour attribution des lots :

Lots	Intitulés des lots	Entreprises proposées	Montant de l'offre HT
1	<i>Supprimé</i>		
2	Terrassement - VRD - Maçonnerie - BA	SARL JAUFFRE – St Pierre de Colombier	83 114.19 €
3	Charpente métallique - Couverture – Zinguerie	EURL Duffaud Métallerie – Lalevade d'Ardèche	57 238.13 €
4	Menuiseries extérieurs alu - Serrurerie	SASU BREDILLET – Aubenas	34 074.16 €
5	Plâtrerie peinture	JOINT ROYAL – Lachapelle sous Aubenas	10 763.42 €
6	Électricité	G. ROBERT - Ucel	11 307.00 €
7	Chauffage - Ventilation - Plomberie	LARGIER TECHNOLOGIE – Vals les Bains	25 326.83 €
		<b>TOTAL</b>	<b>221 823.73 €</b>

**Le Bureau approuve à l'unanimité.**

#### 4. Aide au commerce : M. MORELLE Nicolas « Au caveau de Jaujac » :

Une nouvelle convention a été signée avec la Région le 9.02.2023 pour la mise en œuvre des aides économiques destinées à favoriser le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le taux d'aide est de 10 % par la communauté de communes et de 20 % par la Région (plancher de 10 000 € HT et plafond de 50 000 € HT de travaux). Le bureau a délégation pour attribuer des subventions, dans le cadre de l'enveloppe de 30 000.00 € votée au BP 2024.

Une nouvelle demande a été reçue de M. Nicolas MORELLE, président de la SASU MORELLE.nc « Au caveau de Jaujac », hôtel, meublés, restaurant, bar à Jaujac.

Le Président expose le projet qui consiste à remettre aux normes 2024 la cuisine en investissant dans des plaques pvc aux normes alimentaires et de remise en état de la plomberie. Acquisition de mobilier de bar professionnel réalisé sur mesure avec des mange debout. Réfection du bar intérieur. Remplacement des menuiseries de 2 portes d'entrée et fenêtres de la salle de restauration. Rendre la salle de restaurant plus chaleureuse avec un chauffage clim et cheminée, pierres apparentes et peinture côté bar restaurant. Rendre l'établissement beaucoup plus fonctionnel et apporter un esprit cocooning pour une clientèle fidélisée.

Le projet s'élève à 41387.30 € HT. Il sollicite un soutien de 20% auprès de la région et 10% auprès de la CDC, soit 4138.73 € pour la CDC.

**Le Bureau approuve à l'unanimité.**

#### 5. Subventions aux associations

Le Président propose d'attribuer les subventions suivantes sur le budget 2024 :

- **Association La Tête en Friche**

L'association (basée à Saint Pierre de Colombier) va confectionner une sculpture du Saint Blaise sur la commune de Meyras (convention financière avec la commune), en plusieurs étapes :

- Début de la sculpture en février 2025 à la foire de la Saint Blaise
- Ateliers pédagogiques avec les habitants (1j) et les scolaires de Meyras (2j)
- Poursuite de la sculpture aux Castagnades d'octobre 2025
- Finalisation de la sculpture en février 2026 à la foire de la Saint Blaise

Il est proposé d'attribuer 1 000€ à l'association pour la réalisation de ce projet.

- **Association « Les cavaliers de la Grande Vallée » :**

Le centre équestre existe depuis 2008 sur la commune de Meyras, et permet la pratique de l'équitation à une centaine de licenciés. Neuf cavaliers de cette association, dont sept sont domiciliés sur le territoire de la communauté de communes, vont concourir aux championnats de France en juillet 2025 à Lamotte Beuvron (41) et représenter ainsi l'Ardèche. Le budget relatif à ce projet est de 22 959.12 €, soit 2 551 € par cavalier, et comprend la participation aux différents concours menant à ce championnat.

En 2018, le bureau communautaire avait attribué une subvention de 500 € à cette association en soutien à la participation aux championnat 2019.

Il est proposé d'attribuer 1 000 € à l'association pour la réalisation de ce projet.

- **Karaté levadois :**

L'association basée à Lalevade d'Ardèche compte 12 licenciés de moins de 18 ans résidant sur le territoire sur ses 38 licenciés, et fonctionne avec un budget prévisionnel de 2 953 € pour 2024-2025. Il est proposé d'attribuer une aide de 250 € à cette association pour l'année 2024-2025.

**Le Bureau approuve à l'unanimité.**

Départ de Georges BONNET et Jean Pierre REYMOND à 20h.

#### 6. Divers :

Composteurs : Mme Karine ROBERT demande à installer un composteur supplémentaire à Meyras. Thierry PALLOT confirme que des composteurs ont été livrés aux locaux techniques de Prades et seront installés.

Lecture publique : M. France FABREGES rappelle la décision en matière de lecture publique de généraliser la

gratuité des bibliothèques sur l'ensemble des communes à partir du 1.01.2025 et propose aux communes de délibérer dans ce sens, conformément à la convention signée par celles-ci.

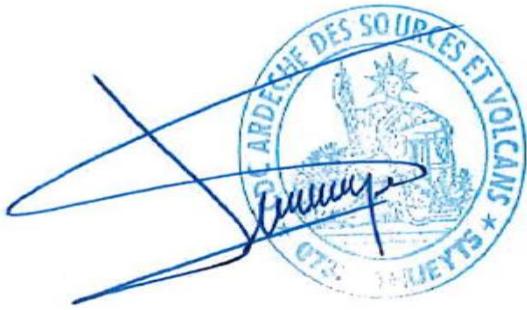
CRTE : Michel DECHAUD rappelle la réunion qui s'est tenue le 3.10.2024 à Ucel concernant le bilan du CRTE et afin de mettre en place le CRTE nouvelle génération. A ce sujet un courrier co-signé CDC-Sous-préfecture sera adressé aux Maires afin de leur demander de compléter pour le 18.12/2024, les fiches action pour les projets 2025-2026.

Prochain conseil : la prochaine séance est fixée au mardi 17.12.2024 à 18h.

La séance est levée à 20h15.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.



Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.